

## Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

### Qu'est-ce que c'est ?

C'est un brevet qui permet d'exercer à titre non professionnel, un emploi d'animateur vacataire (mercredis et/ou vacances). Un premier emploi pour travailler auprès d'enfants ou adolescents, en équipe, pour encadrer et animer la vie quotidienne, proposer et animer des activités en cohérence avec un projet pédagogique.



### Que propose le Pays Voironnais ?

Former les jeunes du territoire pour travailler dans les centres de loisirs près de chez eux.

Chaque formation théorique ne coûte que **150€** au lieu de 400€.

#### Conditions :

- 1 - Avoir effectué un stage de découverte, en amont, dans un des accueils de loisirs du territoire.
- 2 - S'engager à réaliser son stage pratique dans un des 14 accueils de loisirs du territoire.
- 3 - Travailler 2 mois dans un des accueils du Pays Voironnais dans les 2 ans qui suivent la formation.

### Comment se déroule la formation ?

Il faut être âgé de **17 ans** minimum au 1er jour de la formation. Vous avez 30 mois pour effectuer la formation dans l'ordre suivant :

- 1 - Formation générale théorique **8 jours**.
- 2 - Stage pratique en accueil de loisirs **14 jours** minimum, en 2 parties maximum (rémunéré).
- 3 - Formation d'approfondissement théorique **6 jours** ou de qualification (à thème) **8 jours**

Chaque étape fait l'objet d'une validation par les formateurs, puis est soumise à l'évaluation d'un jury départemental, piloté par la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)



### Quand ont lieu les formations ?

Une session générale et une session d'approfondissement par an (aux petites vacances), en internat. Se renseigner au Pays Voironnais pour les dates.

**Renseignements : A.E.J (Animation Expression jeunes) - 134 rue de la mairie  
38960 St. Et. de Crossey - Tel : 04 76 93 42 31 / 06 69 73 33 23**

[aej.crossey@laposte.net](mailto:aej.crossey@laposte.net)